



# DOSSIER DE DEMANDE **D'HABILITATION**

## **POUR LA MISE EN ŒUVRE DU**

CERTIFICATION DE QUALIFICATION  
PROFESSIONNEL  
TECHNICIEN SPORTIF REGIONAL DE BASKETBALL  
CQP.TSRBB

### **Structure demandeuse :**

Le dossier de demande d'Habilitation pour la mise en œuvre du CQP.TSRBB par votre organisme est à retourner à :

**Fédération Française de Basketball**  
**POLE FORMATION/DTBN**  
**117 rue du Château des Rentiers**  
**75013 PARIS CEDEX 13**

<b>Date de réception du dossier :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Dossier Complet</b>	<input type="checkbox"/> <b>Dossier incomplet</b>
<b>Avis dossier :</b> Habilitation proposée Habilitation refusée	<b>Date renvoi du dossier à la structure</b>
<b>Date notification décision à la structure</b>	<b>Date réception nouveau dossier</b>

## LA CREATION DU CQP.TSRBB

La Fédération Française de BasketBall, par délégation de la CPNEF Sport, est compétente pour la En application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées se sont accordées pour la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle de Technicien Sportif Régional de BasketBall dans les conditions précisées dans le règlement (consultable à la FFBB) et correspondant à l'avenant n°32 de la convention collective nationale du sport (CCNS).

La CPNEF Sport a demandé et obtenu son inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) et le visa du Ministre chargé des sports conformément aux obligations en matière de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport.

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre de la certification à La Fédération Française de BasketBall *agrée et délégataire du Ministre chargé des sports pour la gestion du BasketBall* située au 117, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS.

## HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION

### Habilitation des organismes de formation

Conformément au règlement portant création du CQP.TSRBB, tout organisme désirant mettre en place une formation conduisant à ce CQP.TSRBB devra préalablement être habilité par la Fédération Française de Basket-ball qui a délégation de la CPNEF sport pour la mise en œuvre de la certification.

**L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP.TSRBB**, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement au maximum sur la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

### Habilitation des formateurs

Pour être habilités à former au CQP de Technicien Sportif Régional de Basket-ball, les formateurs qualifiés conformément au paragraphe ci-dessus, s'engagent par signature au respect du présent règlement ainsi qu'à sa meilleure application, en particulier lors des phases d'évaluation certificative des candidats. Ils s'engagent à mettre en œuvre les évaluations certificatives dans le cadre des critères prévus au règlement en toute objectivité.

### Rappel des qualifications minimum requises

**Le responsable de la formation** au CQP de Technicien Sportif Régional de Basket-ball est titulaire au minimum d'un diplôme de niveau III mention basketball (DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention Basket-ball).

**Les formateurs au CQP** de Technicien Sportif Régional de Basket-ball sont au minimum titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif 1er degré option basketball.

**Les tuteurs / référents pédagogiques** doivent au minimum titulaires du BEES 1er degré option Basket-ball.

**Les évaluateurs** doivent avoir être titulaires au minimum du BEES 1er degré option Basket-ball.

**La Fédération Française de BasketBall a édité un dossier de demande d'habilitation pour la mise en œuvre du CQP.TSRBB à destination des organismes demandeurs. La FFBB n'examinera aucune demande transmise sans le présent dossier.**

# FICHE DE RENSEIGNEMENT

STRUCTURE DEMANDEUSE	
Nom de la Structure :	
Représentant de la structure (nom-Prénom) :	
Adresse structure :	
Contact structure (téléphone) :	
Contact structure (mail) :	
Numéro de déclaration de la structure comme organisme de formation professionnelle :	
Statut de la structure :	Etablissement public de formation Organisme de formation privé relevant d'une association affiliée au porteur de projet Organisme de formation privé autre

ORGANISATION DE LA FORMATION	
<b>DATES DE LA FORMATION</b>	
Dates du présentiel 1 :	
Dates du Présentiel 2 :	
Dates du Présentiel 3 :	
<b>DATES DES EPREUVES CERTIFICATIVES</b>	
EC Présentiel 1 :	
EC Présentiel 2 :	
EC Présentiel 3 :	
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	
Frais d'inscription à la formation :	
Dont si prise en charge OPCA	
<b>NOMBRES DE STAGIAIRES</b>	
Nombre de stagiaire estimé sur le Présentiel 1 :	
Nombre de stagiaire estimé sur le Présentiel 2 :	
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	
Nom-Prénom responsable pédagogique :	
Contact responsable pédagogique :	
Qualification responsable pédagogique (diplôme) :	
Lieu de la formation :	

## PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'HABILITATION

- Dossier complet de demande d'Habilitation de la structure pour al mise en œuvre de la formation
- Documents de communication réalisés par la structure en direction des stagiaires
- Fiches individuelles de demande d'habilitation des formateurs intervenant sur la formation - Précisez le nombre de fiches retournées (1 fiche par formateur) :

Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Représentant légal (président ou personne dûment mandaté) de l'organisme suivant :

Sollicite l'habilitation comme organisme de formation au CQP de Technicien Sportif Régional de BasketBall et m'engage, dûment mandaté(e) pour ce faire par l'organisme que je représente, à :

- Respecter le règlement du CQP de Technicien Sportif Régional de BasketBall
- Informer en temps utiles les autorités de la Fédération Française de BasketBall des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année) ;
- Transmettre aux autorités fédérales la liste des formateurs impliqués dans les formations au CQP accompagnée de leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut, de leur demande d'habilitation ;
- Autoriser périodiquement la participation de ces formateurs aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Mettre en place les évaluations certificatives dans les modalités et avec les évaluateurs prévus par le règlement du CQP de Technicien Sportif Régional de BasketBall
- Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Transmettre à la demande des autorités fédérales un suivi de cohortes des certifiés ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du présent règlement (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvée »

# FORMULAIRE HABILITATION DES FORMATEURS PREPARANT AU CQP.TSRBB

(A établir en 2 exemplaires)

## Structure habilitée à préparer le CQP.TSRBB :

Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Téléphone cellulaire : ..... Courriel : .....

N° de licence (s'il y a lieu) : .....

Certifications et qualifications : .....

.....

M'engage à :

- Respecter le règlement du CQP de Technicien Sportif Régional de Basketball ;
- Participer périodiquement aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF sport en application de l'annexe 4 du règlement du CQP de Technicien Sportif régional de Basketball (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvée »

La demande d'habilitation des formateurs doit être retournée dans le dossier de demande d'habilitation de la formation de votre organisme est à retourner à :

**Fédération Française de Basketball**  
**POLE FORMATION/DTBN**

**117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS CEDEX13**